

## Critères de sélection de la collection

### Critères obligatoires

Pourront faire partie de la collection Les écrits lanaudois les oeuvres de tout auteur, vivant ou décédé :

- qui est né dans Lanaudière, y réside présentement ou qui a écrit son oeuvre, en totalité ou en partie, pendant qu'il résidait sur le territoire (adresse principale);
- dont les titres publiés portent un ISBN;
- et qui compte au moins un ouvrage sur le marché de l'édition.

### Critères spécifiques

En plus de ces critères obligatoires, les oeuvres sélectionnées dans la collection devront satisfaire aux critères spécifiques suivants :

- validité des informations;
- valeurs morales (pas de pornographie, de propagande haineuse, d'incitation à la violence ou à l'autodestruction, etc.);
- support approprié (livre).

### Autres types d'oeuvres sélectionnées

Seront également incluses au sein de la collection Les écrits lanaudois les oeuvres individuelles ou collectives traitant du patrimoine régional.

### Types d'oeuvres exclus

Sont automatiquement exclus de cette collection, même s'ils sont écrits par des auteurs lanaudois, les types d'oeuvres suivants :

- manuels scolaires;
- livres lus;
- partitions.

### Sélection des oeuvres

Toute oeuvre correspondant aux critères obligatoires et spécifiques fait d'office partie de la collection Les écrits lanaudois.

Une fois par année, un comité siégera pour analyser, évaluer et décider des cas discutables ou litigieux.



### **Élaboration de la liste des oeuvres sélectionnées**

La liste de base, complète et uniforme des oeuvres sélectionnées dans la collection Les écrits lanaudois est établie à partir de la documentation suivante :

- liste actuelle de la SNQ;
- dictionnaire des auteurs lanaudois;
- liste de l'UNEQ;
- documents de candidature soumis à Culture Lanaudière à la suite d'un appel aux auteurs lanaudois.

Une fois l'an, la liste des auteurs et des oeuvres figurant dans la collection Les écrits lanaudois sera révisée et mise à jour par un comité formé à cet effet.

Seuls les livres sélectionnés seront identifiés avec le logo les écrits lanaudois.

Diffusion de la liste des oeuvres sélectionnées

La liste complète et uniforme des oeuvres sélectionnées dans la collection sera acheminée à toutes les bibliothèques et aux librairies lanaudoises.

Cette liste sera rendue publique.

## **Critères d'acquisition de la collection**

Disponibilité de la collection dans les bibliothèques

Les bibliothèques ne sont pas tenues de posséder ou d'acquérir la totalité de ces oeuvres.

### **Critères particuliers**

Le choix d'acquérir les oeuvres de la collection repose, pour chaque bibliothèque, sur les critères suivants selon sa réalité propre :

- budget;
- accessibilité du contenu;
- langues (autres que le français);
- liens avec la collection existante;
- jugement du ou de la responsable du développement des collections.